



Extrait du registre des délibérations du

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 2 octobre 2012

**Président** : Monsieur François de MAZIÈRES

**Sont présents** : M. Hervé HOCQUARD (pouvoir de M. Alain-Louis MIE), M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT (pouvoir de Mme Roselyne LECOMTE), M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI (pouvoir de M. Philippe LEQUAIN), M. Michel COLIN (pouvoir de M. Jean-Michel DESCH), M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Philippe NOYER), M. Bernard DEBAIN (pouvoir de M. Claude JAMATI), M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL (pouvoir de Mme Françoise GUYARD), Mme Véronique BANULS (pouvoir de M. Christian JOUANE), M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, M. Pierre-Yves STUCKI (pouvoir de M. Alain LOPPINET), Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, Mme Odile GUERIN (pouvoir de M. Marc EMONET), M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir de M. Alain NOURISSIER), M. Thierry VOITELLIER, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Marie BOELLE), Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT (pouvoir de Mme Marie SENERS), Mme Christine de la FERTE (pouvoir de Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL), M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME, Mme Pascale ROCHERON, M. Michaël THOMAS.

**Absents excusés** : M. Claude JAMATI (pouvoir à M. Bernard DEBAIN), Mme Françoise GUYARD (pouvoir à Mme Stéphanie BANCAL), M. Alain LOPPINET (pouvoir à M. Pierre-Yves STUCKI), M. Christian JOUANE (pouvoir à Mme Véronique BANULS), M. Alain-Louis MIE (pouvoir à M. Hervé HOCQUARD), M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE (pouvoir à Mme Dominique CONORT), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Philippe LEQUAIN (pouvoir à M. Patrick CONFETTI), M. Jean-Michel DESCH (pouvoir à M. Michel COLIN), M. Marc EMONET (pouvoir à Mme Odile GUERIN), Mme Nathalie KRAMER, M. Philippe NOYER (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), M. Alain NOURISSIER (pouvoir à Mme Marie-Annick DUCHÊNE), M. Michel BANCAL, M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE), Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (pouvoir à Mme Christine de la FERTE), Mme Marie SENERS (pouvoir à M. François LAMBERT).

Secrétaire de séance : Frédéric BUONO

Date de convocation : 25 septembre 2012  
Date d'affichage de la convocation : 25 septembre 2012

Nombre de conseillers en exercice : 72  
Nombre de membres présents : 53

**N° de l'ordre du jour :**

**2012.10.17 : Projet de requalification de l'Allée des Mortemets et aménagement d'un circuit de circulations douces ; autorisation donnée au Président de signer les différents actes juridiques nécessaires à la réalisation du projet.**

**☐ M. Bernard DEBAIN, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu le Code du domaine de l'Etat ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Code du patrimoine ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2011-06-03 du 28 juin 2011 relative à l'adoption du plan vélo-Modification du Schéma Directeur des Circulations Douces de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2012-06-23 autorisant le Président à signer les actes juridiques nécessaires à l'étude du projet ;

Vu les trois projets de convention ;

Vu l'avis de France Domaine n°2012-646L1170 ;

Dès les premières étapes de la création de la communauté de communes Versailles Grand Parc, devenue le 1<sup>er</sup> janvier 2010 la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (CAVGP), les élus ont décidé de mener une politique ambitieuse de protection de l'environnement qui, dans le domaine des transports, s'est traduite notamment par le développement d'une politique cyclable. Versailles Grand Parc a ainsi adopté le 27 juin 2006 son Schéma Directeur de Circulations Douces qui prévoit la constitution d'un réseau de promenades de 88 kilomètres, structuré en six boucles à travers l'ensemble de son territoire. En 2011, la cohérence de ce maillage a été renforcée par la définition d'un axe structurant sud-ouest de 22 kilomètres de la vallée de la Bièvre au Val de Gally, désignée « la dorsale ».

Cette dorsale traverse le domaine de l'établissement public du château de Versailles sur la zone des Matelots-Mortemets. C'est sur cette zone que Versailles Grand Parc se propose de mener une opération d'aménagement alliant reconstitution historique et aménagement cyclable.

La reconstitution historique concerne l'allée des Mortemets, dont les aménagements successifs au fil des siècles ont entraîné la dégradation de la qualité de ce site, aujourd'hui pour partie fermé au public et largement méconnu.

Le projet sur l'Allée des Mortemets s'inscrit dans une opération d'ensemble visant à redonner au site sa trame d'origine et à retrouver les liens qui l'unissaient au parc du Château. En effet, l'établissement public du château de Versailles prévoit, en parallèle, la reconstitution historique des allées de l'Etang et des Tilleuls, situées sur la zone des Mortemets.

Du point de vue de l'aménagement cyclable, l'objectif poursuivi est la création d'une circulation douce de type « chemin vert », ouverte à tout type de vélos et aux promeneurs. Il s'agit de réaliser un parcours paysager de grande qualité,

principalement dédié aux promenades de loisirs, mettant en scène et préservant la qualité paysagère et historique du site.

Le foncier support de ce projet est propriété de l'Etat.

Dans un premier temps, il a été nécessaire de conclure, avec les différents gestionnaires, des conventions permettant de mener des études préalables à la requalification de l'allée des Mortemets et à la création de circulations douces. Leur signature a été autorisée par délibération du 26 juin 2012. Elles ont permis de définir précisément le projet à lancer.

Ces études ont permis de négocier les termes des conventions à passer avec chacun des affectataires, l'établissement public du château de Versailles, le ministère de la Défense et l'Institut National de Recherche Agronomique.

Il est donc proposé de conclure avec chacun d'entre eux une convention portant autorisation d'occupation du domaine public afin notamment de réaliser les travaux.

Pour l'établissement public du château de Versailles et l'Institut National de Recherche Agronomique, il s'agira d'une convention d'autorisation d'occupation temporaire, et pour le ministère de la Défense d'une convention de superposition de domaine public.

Une redevance annuelle d'environ 350€ (montant calculé au prorata des mètres linéaires du projet) est à prévoir pour la convention avec le ministère de la Défense sur la base de l'avis de France Domaines n°2012-646L1170 du 7 août 2012.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
le Conseil communautaire :

- 1) *approuve les trois projets de convention, nécessaires à la réalisation de l'aménagement de l'Allée des Mortemets ;*
- 2) *autorise le Président, ou son représentant, à signer ces conventions et les actes afférents ;*
- 3) *dit que les dépenses seront imputées au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, sur l'imputation budgétaire : DEPL - 815.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 53

Suffrages exprimés : 67 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

 Pour le Président,  
Par délégation,  
  
**Manuel PLUVINAGE**  
Directeur Général Adjoint